Capbreton
Cité Marine

Département des Landes
Canton du Pays Tyrossais
Commune de Capbreton

ARRÊTÉ DU MAIRE N°558 -2022

CEREMONIE DE COMMEMORATION
JEUDI 01 DECEMBRE 2022

Le Maire,

Vu les articles L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les pouvoirs du Maire,
Vu le Code de la Route,
Vu le Code de la voirie routière,
Vu la circulaire du Préfet des Landes en date du 30 octobre 2020 concernant la posture VIGIPIRATE,
Vu les mesures sanitaires actuelles liées à la pandémie du COVID,
Vu la demande de la ville de Capbreton, pour l'organisation de la commémoration de la stèle, installée boulevard des cigales à proximité du parking de la cafétéria, en mémoire des policiers de la Gardia civile espagnole et des évènements survenus le 1er décembre 2007,

Considérant l'importance de protéger les personnes assistant à cette commémoration des dangers de la circulation routière.

Considérant qu'il est du devoir du Maire de prendre toutes les dispositions utiles à l'effet de prévenir tout incident ou accident qui pourrait se produire à l'occasion d'une telle manifestation,

ARRETE

Article 1er :
Le jeudi 1er décembre 2022, entre 11h30 et 12h30, aura lieu une commémoration à la stèle installée boulevard des Cigales, à proximité du parking de la cafétéria, en mémoire aux gendarmes de la Guardia civile espagnole.

Article 2 :
Les places de parking situées boulevard des Cigales, au droit de la cafétéria, seront neutralisées à l'aide de barrières dès le 1er décembre 2022 au matin.
Pendant le temps de la commémoration, la circulation de tous les véhicules sera interdite sur le Boulevard des Cigales, pour les véhicules circulant dans le sens Hossegor vers Labenne, entre l'avenue des Acacias et la rue des Pins. Des déviations seront placées au niveau de la rue des Acacias et de la rue du Bournes, conformément à la réglementation en vigueur, sur l'autre sens de circulation. Le trafic pourra ponctuellement être interrompu le temps de la minute de silence.

Article 3 :
Le présent arrêté sera porté à la connaissance des usagers par affichage en Mairie et sur les lieux de la manifestation.

Article 4 :
Conformément au Code de la route, les véhicules en stationnement se trouvant dans les périmètres des animations désignés dans l'article 1 seront réputés gênants et pourront faire l'objet d'une procédure de mise en fourrière.

Article 5 :
Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Directeur des Services techniques, Monsieur le Commandant de brigade de Gendarmerie, Monsieur le Commandant des Sapeurs Pompiers, Monsieur le Chef de la police municipale sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Capbreton, le 30 novembre 2022

Le Maire,

MAIRIE DE CAPBRETON 40130 (LANDES)

Patrick LACLÉDÈRE

Le Maire :
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la notification, par courrier ou dépôt sur place à l'adresse Villa Noulibos – 50 cours Lyautey – 64100 Pau cedex ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr
- Informe que le présent arrêté sera publié sur le site internet de la commune conformément à l'article L. 2131-1 du Code général des collectivités territoriales

Arrêté transmis électroniquement le :
Certifié exécutoire pour avoir été transmis à la Sous-Préfecture le :
Affiché le : 01/12/2022
Notifié le :
Publié le : 01/12/2022
P/Le Maire, par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michael EL BEZE

MAIRIE DE CAPBRETON (LANDES)